Séance du 16 juin 2025

Le seize juin Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 47

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GARBE Pascale (Méral), PENE Loïc (Saint-Aignan-sur-Roë), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-Le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), PREVOSTO Dominique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu **M. JULIOT Thierry**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-06/114 : ÉCONOMIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 16 juin 2025

OBJET 2025-06/114 : Dernier commerce Pommerieux

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'Économie, Emploi, Agriculture, THD, rappelle que le dernier commerce de Pommerieux est vacant depuis septembre 2023.

Depuis le départ du dernier gérant, le local a été mis en vente et une réflexion a été menée pour relocaliser ce commerce.

Deux nouveaux lieux d'installation ont été identifiés pour installer ce commerce :

- Rénovation de l'actuel local jeune
- Construction d'un commerce place de l'Eglise.

Une étude a été réalisée par un cabinet d'architecte sur ces 2 projets de relocalisation. Le choix de la commune se porte sur la rénovation du local jeune actuel.

Aujourd'hui, la commune de Pommerieux s'interroge pour mener ce projet et d'en faire un lieu hybride dont le fonctionnement s'apparenterait à un Tiers lieu animé localement au lieu de maintenir un commerce-bar-restaurant dont la gestion serait confiée à un gérant privé.

Une offre d'achat de l'ancien local du commerce a été faite pour un montant de 70 000 euros.

La commission propose :

- Si le projet de relocalisation est mené par la CCPC, de déduire cette recette du montant du reste à charge du commerce

- Si le projet est mené par la commune de Pommerieux, d'affecter cette recette à la commune de Pommerieux sous forme de subvention

Sur proposition du bureau du 7 avril 2025,

Après avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture THD réunie en date du 13 mai 2025,
Après avis favorable du Bureau en date du 12 mai 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

A la majorité (46 voix POUR et 1 Abstention – Mme DALIFARD Alexia)

⇨ **APPROUVE** la proposition suivante :

- Si le projet de relocalisation est mené par la CCPC, de déduire cette recette du montant du reste à charge du commerce ;
- Si le projet est mené par la commune de Pommerieux, d'affecter cette recette à la commune de Pommerieux sous forme de subvention ;

⇨ **DONNE POUVOIR** au Président pour toutes les démarches liées à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 18 juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Thierry JULIOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20250616-2025-06-114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation